

L'an deux mille vingt-et-trois, le 11 décembre à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire Monsieur Philippe RONARC'H.

Date de la convocation : 6 décembre 2023

Membres en exercice : 18

Présents :

Mesdames : Michèle BUREL, Nelly VIVIEN, Alexandra MAZEAS, Jacqueline JAFFRY, Armelle RONARC'H

Messieurs : Philippe RONARC'H, Jean-Pierre KERSALE, Olivier BODILIS, Hervé LE COZ, Jacques DYONIZIAK, Mickaël LE COZ, Olivier LAURAIN, Patrick PERENNOU, Thierry ARNOULT

Absents excusés : Chloé ANDRO (procuration à Michèle BUREL), Claudie SIMON (procuration à Armelle RONARC'H), Christine LE GOFF LE PESQUE (procuration à Jacques DYONIZIAK), Christelle GUEZENGAR (procuration à Philippe RONARC'H)

Secrétaire de séance : Michèle BUREL

Objet : Délibération n°2023-0046 – Tarifs communaux pour 2024

Madame Nelly VIVIEN, adjointe en charge des Finances, présente l'évolution des tarifs telle que validée lors de la Commission des Finances du 4 décembre 2023 :

Restaurant scolaire :

Quotient familial	Prix du repas 1er et 2e enfant	Prix du repas 3e enfant et plus
Tranche 1 : QF inférieur à 700	0,80 €	0,80 €
Tranche 2 : QF compris entre 701 et 900	1,00 €	1,00 €
Tranche 3 : QF compris entre 901 et 1125	2,40 €	1,80 €
Tranche 4 : QF supérieur à 1125	3,70 €	3,00 €

Autres commensaux : 6,80 €

Tarifs périscolaires et extrascolaires

Quotient familial	ALSH périscolaire (avant et après école)			ALSH extrascolaire (petites et grandes vacances) ET mercredis		
	Matin	Soir avec goûter	Matin et soir	½ journée sans repas	½ journée avec repas	Journée avec repas
QF<700	1,15 €	1,60 €	2,60€	3,90 €	4,50 €	7,80 €
701<QF< 900	1,40 €	1,80 €	2,90 €	5,00 €	5,80 €	10,10 €
901<QF< 1125	1,60 €	2,00 €	3,20 €	6,20 €	7,00 €	12,30 €
1126<QF< 1350	1,80 €	2,30 €	3,60€	7,30 €	8,30 €	14,50 €
1351<QF< 1800	2,00 €	2,50 €	3,90 €	8,40 €	9,55 €	16,80 €
QF>1800	2,30 €	2,70 €	4,20 €	9,50 €	10,80 €	19,00 €

Séjours accessoires au centre de loisirs – mini-séjours

QF<535	536<QF< 700	701<QF< 900	901<QF< 1125	QF>1125
13,20 €	15,40 €	21,00 €	26,90 €	33,00 €

Arbre de Noël : par élève domicilié et scolarisé à Pouldreuzic en école maternelle et primaire

	Maternelle	Primaire
Ecole publique Pierre Jakez Hélias	17,00 €	14,00 €
Ecole privée Notre Dame de Lorette	17,00 €	14,00 €

Cette somme sera versée sous forme de subvention à chaque association de parents d'élèves.

Subvention pour sorties scolaires

Il est proposé de verser (à l'APE et à l'OGEC) la somme de 4,50 € par élève domicilié et scolarisé à Pouldreuzic en primaire et par sortie.

Subvention pour séjours scolaires et extrascolaires

Cette subvention de 6,50 € sera versée pour les enfants domiciliés à Pouldreuzic en primaire et par nuit :

- aux parents qui en font la demande.
- pour les colonies et les camps non organisés par la commune de POULDREUZIC (pour les vacances d'été), les classes de neige et découverte (ou autres séjours dans le cadre scolaire) organisées par les 2 écoles primaires.

Subvention pour activité piscine :

Versement d'une subvention de 74,00 € pour 10 séances par élève domicilié et scolarisé à Pouldreuzic en primaire pour l'activité piscine organisée par les écoles Pierre Jakez Hélias et Notre-Dame de Lorette.

Elle sera versée à l'APE et à l'OGEC sur production de justificatifs par les écoles Pierre Jakez Hélias et Notre Dame de Lorette sur lesquels figureront :

- les jours de piscine
- la somme concernant le transport et le prix des entrées piscine
- la liste des élèves domiciliés à Pouldreuzic.

Bibliothèque (pour l'année) :

Gratuité, seule une caution de 20 € est maintenue pour les vacanciers.

Tarifs cimetière :

	15 ans	30 ans
Concession de 2m ²	230,00 €	300,00 €
Caveau cinéraire 1m ²	120,00 €	150,00 €

Case dans le Columbarium pour 15 ans:

- Première demande : 600,00 €
- Renouvellement de 15 ans : 300,00 €

Jardin du souvenir à Lababan : gratuit

Droit de place :

Camion outillage et matériels divers : 50,00 € par passage

Avec branchement électrique : 220,00 € par an, sans branchement électrique : 90,00 € par an

Location Salle Pierre Jakez Hélias :

Une caution de 200,00 € sera demandée et restituée après état des lieux et remise des clés.

	But lucratif ou non
Association de Pouldreuzic	Gratuit
Association hors Pouldreuzic	160,00 €
Entreprises de Pouldreuzic et Plovan (Hénaff, Kerné, Le Brun...)	250,00 €
Entreprise hors Pouldreuzic et Plovan (salons, crédit agricole, ...)	300,00 €
Organismes d'intérêt public (collectivités CCHPB, SIOCA...)	Gratuit
Activités privées	150,00 €

Location salle multifonctions- Espace Simone Veil :

Caution de 200,00 € restituée après état des lieux et remise des clés.

Tarif à la journée	Salle seule	Lieu de cuisson et de stockage	Couverts
Habitants et associations de Pouldreuzic	200,00 €	65,00 €	55,00 €
Hors Pouldreuzic	350,00 €	65,00 €	55,00 €

Salle de sport :

Location association extérieure, avec tapis : 450,00 € (caution 500,00 €)

Loyer hors charges ancienne gare : 171,10 €

Loyer hors charges de la savonnerie : 217,20 €

Loyer hors charges logements situés 15 rue de la mairie : 380,50 €

Loyer hors charges Ancienne poste 31 rue de Plozévet : Local commercial 486,30 €, Logement 443,10 €

Pôle nautique :

Loyer/locataire/an : 1 017,60 €

Charges / locataire/an : 1 400,00 €

Exposition : 100,00 €

Après délibération, **le conseil municipal, par 15 voix Pour et 3 voix Contre** (Madame JAFFRY, Monsieur ARNOULT et Monsieur PERENNOU, opposés à la gratuité de la bibliothèque),

- **VALIDE** les tarifs communaux pour 2024.

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 11 décembre 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire, Philippe RONARC'H

La secrétaire de séance, Michèle BUREL






Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 029-212902258-20231211-2023_0046-DE

Visa de la préfecture :

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 15/12/2023

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication